



Deux tournants de l'histoire d'Acadie : 1713 et 1755

Gérard Malchelosse

Number 5, 1940

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078908ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078908ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Malchelosse, G. (1940). Deux tournants de l'histoire d'Acadie : 1713 et 1755. *Les Cahiers des Dix*, (5), 107–120. <https://doi.org/10.7202/1078908ar>

Deux tournants de l'histoire

d'Acadie : 1713 et 1755

Par GÉRARD MALCHELOSSE.

Au lendemain de l'incendie de 1916 qui détruisit le palais du parlement, à Ottawa, je rencontrai, pour la première fois, chez Benjamin Sulte, le sénateur Pascal Poirier. Je le revis ensuite souvent, parfois en compagnie de Placide Gaudet, toujours chez Sulte, et j'ai conservé de ces réunions un souvenir aussi agréable qu'instructif. Les conversations roulaient sur l'histoire de l'Acadie, et je me souviendrai longtemps de l'affaissement dans lequel l'incendie de 1916 avait laissé le sénateur Poirier.

C'est de ces conversations que je désire entretenir les lecteurs des *Cahiers des Dix*. Je ne veux pas trancher des questions d'histoire qui sont encore si diversement interprétées, ni soulever un orage, ni même engager une discussion historique; d'ailleurs toutes les pièces du sénateur Poirier ont été détruites par le feu. Je ne veux donc tout au plus que provoquer la curiosité sur les théories avancées par le sénateur Poirier, me souvenant en ce moment que, ici peut-être plus qu'ailleurs, l'étude de l'Histoire est un perpétuel recommencement.

Pascal Poirier m'avoua quelques mois seulement avant sa mort, qu'après l'incendie de 1916, il n'a rien lu qui se rapportât à l'histoire de son pays natal, ni rien écrit. C'est que, durant trente ans et plus, il s'était acharné à copier, à faire copier, à compiler, à Ottawa, à Halifax, en Europe, aux Etats-Unis, tout ce qu'il y avait de pièces imprimées ou manuscrites se rapportant à l'histoire de l'Acadie, en tout cas, tout ce qui était venu à sa connaissance.

Pour mieux pénétrer l'esprit des acteurs du drame douloureux de l'abandon de l'Acadie par Louis XIV à la Grande-Bretagne, en

1713, et de la déportation des Acadiens, en 1755, par les gouvernants de la Nouvelle-Ecosse, le sénateur Poirier avait très sérieusement étudié les effets politiques de la réforme religieuse, tant dans la France catholique que dans l'Angleterre protestante. Il croyait, de cette façon, pouvoir écrire avec plus d'impartialité, envisageant de plus haut les personnes et les événements.

La première partie de l'ouvrage, jusqu'au traité d'Utrecht inclusivement, était terminée; la seconde était très avancée. Le tout couvrait environ 1200 pages de texte. Le feu a tout détruit, notes historiques, livres et manuscrits, tous ses manuscrits.

Ceux qui ont connu intimement le sénateur Poirier savent avec quelle émotion il en rendait grâces à Dieu. Il avait l'habitude de dire, sans crainte aucune, mais toujours en termes convenables, ce qu'il croyait être la vérité historique. Les faits sont là, il n'y a pas à les nier, mais il fallait alors du courage, au pays du Canada, pour dire la vérité, surtout quand elle était désagréable à certaines oreilles. On semblait ignorer chez nous ce que disait le pape Léon XIII, le 18 août 1883: « La première loi de l'Histoire, c'est de ne pas mentir; la seconde, de ne pas craindre de dire la vérité. »

De l'histoire des Acadiens, deux faces seulement sont connues: celle que présentent les écrivains anglais et celle que nous montrent les auteurs français, laïques et ecclésiastiques. La troisième, la plus importante au point de vue de l'histoire vraie, reste mal connue.

Les Acadiens n'ont rien écrit. Il ne faut pas toujours prendre à la lettre ce qu'on leur fait dire, c'est-à-dire ce que l'on dit pour eux.

Par exemple, Rameau de Saint-Père, l'abbé H.-R. Casgrain, Edouard Richard, Emile Lauvrière, grands et sincères amis des Acadiens, nous disent unanimement que les Acadiens, après l'abandon de leur pays à la Grande-Bretagne, en 1713, voulurent se retirer à l'Île Royale, devenue le Cap-Breton, et que les gouverneurs anglais de Port-Royal, rebaptisé du nom d'Annapolis en l'honneur de la reine Anne, les en empêchèrent. Il est permis d'en douter. D'abord, ils auraient pu se retirer s'ils l'avaient voulu, soit en masse, soit isolément. Là-

dessus, le sénateur Poirier était même porté à croire qu'ils s'entendirent, en sous-main, avec le colonel Samuel Vetch et le lieutenant-gouverneur Thomas Caulfield, pour rester. Certains documents le laissent entendre. Que les premiers gouverneurs anglais voulussent les garder, cela est incontestable. Mais, nous le répétons, les Acadiens aussi, de leur côté, voulaient rester. « Je suis convaincu, écrivait Denys de la Ronde en 1717, que les Acadiens ne quitteraient le pays qu'à regrets, » bien qu'ils furent autorisés à vendre leurs immeubles.

En effet, le 23 juin 1713, la reine Anne enjoint au gouverneur Francis Nicholson « de permettre aux Acadiens qui ont des terres ou des biens en Acadie et qui veulent devenir sujets britanniques de jouir et de posséder les dites terres sans être molestés, aussi intégralement et librement que les autres sujets, ou bien de les vendre s'ils aiment mieux se retirer ailleurs. »

Toujours selon le sénateur Poirier, il est absolument faux de croire que les Acadiens « ne demandaient pas mieux que de quitter l'Acadie et de passer sur l'île Saint-Jean ou au Cap-Breton, dussent-ils abandonner sans profits les riches terrains bien arrosés et améliorés par leurs soins. » En tout cas, très peu s'en allèrent. Quelques-uns, qui n'avaient pas de bien, passèrent dans l'Île Royale. Ce fut le petit nombre.

L'Acadie, fondée par eux depuis plus de cent ans, était leur patrie. Ils l'aimaient d'amour tendre. Les hameaux florissants, Port-Royal et ses environs, le Bassin-des-Mines (Grand-Pré), Beaubassin, étaient l'ouvrage de leurs mains. La vie y était facile et douce. Personne ne les molestait dans l'exercice de leur culte religieux. Les premiers gouverneurs anglais les traitaient bien. Ils leur payaient en belles pièces d'or les denrées qu'ils achetaient d'eux pour le ravitaillement de la garnison, ainsi que les travaux qu'ils leur demandaient de faire. Ils jouissaient d'une paix profonde, ce qui ne leur était pas encore arrivée depuis l'établissement de Port-Royal. Les Sauvages de la péninsule étaient contents de leur sort. Pourquoi s'en aller au Cap-Breton, pays de rochers, dépourvu de prairies nourricières et hérissé

de canons? Autant vaudrait nous faire accroire que les Canadiens, après le traité de 1763, cherchèrent à s'en aller s'établir sur les rochers du Labrador, et que le gouverneur Murray les en empêcha!

Voici ce qui était arrivé.

A la cour de France on s'aperçut vite que la cession de Terre-neuve et de l'Acadie à la Grande-Bretagne faisait perdre aux intéressés une bonne partie des bénéfices qu'ils retiraient de la pêche, en Amérique. On résolut de tirer parti de l'Île Royale, que Louis XIV s'était réservée par le traité d'Utrecht avec l'île Saint-Jean (île du Prince-Edouard) et autres petites îles du golfe Saint-Laurent.

On se mit frénétiquement à fortifier le Cap-Breton, qui avait été conservé afin d'empêcher les Anglais d'être maîtres du Saint-Laurent et de boucher l'entrée de la Nouvelle-France. Louisbourg fut construit de toutes pièces, durant les trente années qui suivirent, au prix de nous ne savons combien de millions, trente millions, disent les uns, dont une grande partie s'engouffra dans la poche des profiteurs. Les concussionnaires de notre temps sont des nains comparés à ceux de ce temps-là.

Pour garnir la citadelle, il fallait des soldats. Ces soldats-là, il fallait les payer. Et le roi de France n'avait plus d'argent, ayant dépensé dans la guerre de la Succession d'Espagne et à établir ses bâtards et ses bâtardes, tout ce que la France, saignée à blanc, pouvait fournir.

On songea aux Acadiens. Ils étaient sur les lieux mêmes. Leur transport ne coûterait rien, ni leur solde. Ils s'étaient battus, pendant plus de deux ans, comme des lions, pour la défense de Port-Royal, et avaient en partie ravitaillé la garnison — moins de cent hommes — le tout gratuitement. C'était justement le complément de garnison qu'il fallait à Louisbourg. Et puis, ils étaient, avec les milices canadiennes, les meilleurs soldats de toute l'Amérique.

Il fut décidé que les Acadiens évacueraient l'Acadie pour fortifier l'Île Royale, et, par la même occasion, protéger l'entrée du fleuve Saint-Laurent.

Un mot d'ordre de la cour; un désir exprimé par Louis XV — le régent Philippe d'Orléans et le cardinal Dubois participaient à la divinité royale — était un commandement du Très-Haut. Mieux obéi encore!

A partir du mois de mars 1713, le ministre Pontchartrain ne cesse d'adresser lettres sur lettres aux gouverneurs du Canada et de l'Île Royale, et aux missionnaires de l'Acadie pour les presser d'opérer ce transfert des Acadiens.

Tout le monde entra en campagne. Saint-Castin mobilisa les Abénaquis du Maine pour tenir les Anglais en respect. Des officiers français vinrent de Louisbourg réchauffer le zèle des missionnaires demeurés en Acadie, et ceux-ci, subventionnés, se mirent discrètement, mais résolument à l'oeuvre.

Malgré les sollicitations des émissaires français, les Acadiens restèrent en bloc dans leurs établissements. Pas un, pour ainsi dire, ne bougea. Ils aimaient toujours la France, oh oui! et, avec tout le monde, adoraient le roi, mais ils en avaient assez de servir de chair à canon. Ils firent comme les Canadiens des rives du Saint-Laurent firent après 1760: ils voulurent rester fidèles à la Grande-Bretagne, tout en restant attachés de coeur à la France dont ils conservaient la langue et la religion. En 1726, en 1727, en 1729, en 1730, et même en 1748 à la Grand-Pré, les Acadiens prêtèrent le serment d'allégeance ou de fidélité, avec la réserve toutefois qu'on ne les forcerait pas à prendre les armes contre la France, la guerre advenant, ni contre les Sauvages amis. De là est venu leur nom de Neutres. Ce n'est réellement qu'à partir de 1749 qu'un certain nombre d'Acadiens se rendirent sur l'isthme de Chignectou, que la France réclamait n'avoir pas cédé à la Grande-Bretagne par la paix d'Utrecht.

Tout ce qui a été écrit, là-dessus, l'a été par ceux qui voulaient l'exode des Acadiens. Les sentiments qu'ils leur donnent sont souvent, le plus souvent, leurs sentiments à eux. C'est ce qui a trompé les historiens. Conforme ou non à la vérité vraie, telle est, en tout cas, l'o-

pinion finale du trio déjà nommé, Pascal Poirier en tête et conduisant l'entretien à feu nourri.

Il est vrai que nous n'avons, sur cette question, comme sur tant d'autres, aucun écrit provenant directement des Acadiens eux-mêmes, ce qui fait qu'il est malaisé, surtout pour un écrivain étranger, de dégager la vérité historique.

Voilà, succinctement, pour le traité d'Utrecht et ses suites immédiates.

Reste la déportation des Acadiens, que leurs descendants ont appelé le Grand Dérangement. Les deux principaux acteurs de ce drame sont Charles Lawrence et l'abbé Jean-Louis Le Loutre.

Lawrence, qui n'avait jamais pu pardonner aux troupes françaises de Beauséjour, ainsi qu'aux Acadiens qui s'étaient rangés du côté du chevalier de Lacorne, au printemps de 1750, la retraite qu'il fut forcé de faire⁽¹⁾, Lawrence, disons-nous, cherchait un prétexte pour déporter les Neutres. L'abbé Le Loutre le lui aurait fourni.

On sait qu'en abandonnant l'Acadie aux Anglais, en 1713, trois ans après la prise de Port-Royal, le traité d'Utrecht, qui mit fin à la guerre de la Succession d'Espagne, stipulait que les limites du pays cédé seraient réglées par des commissaires des deux nations et que les Acadiens auraient la faculté de se retirer ou de demeurer sur leurs terres avec le libre exercice de leur religion. Cependant, la délimitation de la frontière ne fut pas immédiatement réglée. Les choses en étaient encore là à la paix d'Aix-la-Chapelle, qui termina la guerre de la Succession d'Autriche, en 1748. Les commissaires des deux pays se réunirent à Paris pour en venir à une décision, mais ils ne purent s'accorder, les Anglais réclamant beaucoup plus que la France voulait céder, et beaucoup plus, réellement, que ce que l'article 12 du traité de 1713 signifiait sous le terme d'« anciennes limites de l'Acadie ».

Pendant que les commissaires chargés de régler ce différend se disputaient en Europe, officiers et missionnaires français rôdaient

(1) Placide Gaudet, *Le Grand Dérangement*, pp. 8, 9.

dans les villages acadiens, en terre anglaise, prêchant la résistance et l'exode. Cette situation compliquée empira à tel point que, de bonne ou de mauvaise foi, les autorités de Halifax, nouvellement fondée (1749), en vinrent à vouloir de la part des Acadiens un serment d'allégeance, ou, au moins, de fidélité, absolu, sans condition, plus rigide que jamais. On est allé jusqu'à prétendre que l'abbé Le Loutre leur en fit défense, sous peine d'excommunication.

L'abbé Le Loutre se tenait en équilibre sur la frontière provisoire. Il voulait faire passer les Acadiens de Beaubassin et d'ailleurs, territoire anglais, à Beauséjour, territoire français. Les Acadiens s'y refusèrent d'abord, bien déterminés à ne point passer sur les terres de Beauséjour⁽²⁾.

Poussé par le gouverneur William Shirley, du Massachusetts, l'ennemi juré des Acadiens, Lawrence voulait en finir. Les Acadiens furent requis d'envoyer des délégués à Halifax pour signifier leur décision. Ceux-ci demandèrent un sursis de quelques jours, apparemment pour consulter le futur grand-vicaire, dont la tête venait (13 janvier 1750) d'être mise à prix par le gouverneur Edward Cornwallis pour cent livres sterling⁽³⁾. Ils furent emprisonnés.

Sur la suggestion de l'abbé Le Loutre, les Acadiens déléguèrent aussi à Paris Joseph Vignau « pour informer le ministre de leur triste situation et implorer l'honneur de sa protection. » Dieu sait s'ils l'ont regretté!

L'abbé Le Loutre, qui venait de recevoir de la cour de France six mille francs pour ses fidèles Sauvages, redoubla de zèle. On augmenta la ration d'eau de vie aux Micmacs. C'est surtout avec de l'eau de vie qu'on réchauffait leur amitié⁽⁴⁾. Animés par les missionnaires⁽⁵⁾, ils entrèrent résolument en campagne, « commencèrent la guerre et

(2) Lettre du comte Jean-Louis de Raymond, gouverneur de l'Île Royale, à Antoine-Louis Rouillé, ministre de la Marine, 24 novembre 1752.

(3) Déjà, en 1747, sa tête avait été mise à prix par William Shirley.

(4) Le chevalier Poilvillain de la Houssaye le laisse clairement entendre dans sa lettre du 21 février 1753 à M. de Surlaville.

(5) Du Boscq de Beaumont, *Les Derniers Jours de l'Acadie*, p. 86.

chassèrent les Anglais de toute la presqu'île de l'Acadie jusqu'à Port-Royal. »⁽⁶⁾ Telle semble être l'origine des incidents de frontières qui, de nouveau, rompirent la paix⁽⁷⁾.

Ce sont ces mêmes Micmacs qui, au mois de juin 1744, se soulevaient à l'appel de l'abbé Le Loutre et se portaient contre le fort d'Annapolis. Paul Mascarène, qui commandait la place, organisa une défense précipitée et efficace. Les Sauvages, découragés et privés de directive, se retirèrent aux Mines où les Acadiens les reçurent à bras ouverts.

Nous savons que du côté anglais, non loin de la ligne de démarcation, à trois ou quatre milles du fort Beauséjour, construit par les Français au printemps de 1750, sur la frontière française, c'est-à-dire tout près de la frontière provisoire séparant l'Acadie anglaise, cédée incontestablement par le traité d'Utrecht, et le reste du territoire acadien, réclamé par la France, était l'établissement prospère et florissant de Beaubassin, mille âmes environ. Au mois de mai 1750, le colonel Lawrence était parti de Halifax à la tête d'un détachement considérable de soldats, afin de déloger de Beauséjour et des autres endroits de l'isthme de Chignectou les troupes canadiennes envoyées l'année précédente pour conserver ce territoire que la France, nous l'avons déjà dit, prétendait n'avoir pas cédé à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. Mais à son approche, les Acadiens inconstants avaient abandonné leurs foyers et étaient traversés la rivière Missagouèche pour se mettre sous la protection du chevalier de Lacorne, en la Nouvelle-Acadie constituée par l'abbé Le Loutre.

Immédiatement après leur départ significatif, sinon compromettant pour eux, les Sauvages incendièrent l'église de Beaubassin et les quelque trois cents maisons de la région. Lawrence ne trouva qu'un pays abandonné. Il retourna aussitôt à Piziquid, aujourd'hui Windsor, mais il en revint à l'automne pour ériger sur les ruines de ce qu'avait été le village de Beaubassin un fort qui prit son nom.

(6) *Lettres du chevalier de Lévis*, 1889, p. 36.

(7) Du Boscq de Beaumont, *Les Derniers Jours de l'Acadie*, pp. 86, 91.

Il est à remarquer que la première église catholique incendiée en Acadie, depuis le traité d'Utrecht, le fut, non pas par les Anglais, mais par les Micmacs à la dévotion de l'abbé Le Loutre⁽⁸⁾.

Le 15 octobre 1750, un parlementaire, le capitaine Edward Howe, fut envoyé régulièrement au fort Beauséjour, par le commandant des troupes anglaises, pour traiter des termes d'évacuation. Ayant aussi mission d'aller conclure un accord avec les Sauvages, il fut attiré dans un guet-apens et lâchement assassiné, le drapeau blanc à la main.

Ce bel exploit, qui a précédé l'assassinat de Coulon de Jumonville par les soldats de Washington sur la Belle-Rivière (Ohio), en 1754, était l'oeuvre des Sauvages, sur lesquels les agitateurs français exerçaient beaucoup d'influence. Il excita les passions des Anglais. Hélas! les coups portés par les Micmacs et les Abénaquis étaient autant de griefs que les Anglais mettaient au compte des Acadiens.

Les ennemis de notre religion en accusèrent l'abbé Le Loutre. Il est absolument faux que l'abbé Le Loutre ait été pour quelque chose dans ce lâche attentat; mais il n'en fut pas moins accusé.

Pour engager les Acadiens à se rapprocher des postes français le gouvernement songea même un instant à les priver de missionnaires, croyant pouvoir par là les décider à venir s'établir en la Nouvelle-Acadie, à l'île Saint-Jean ou au Cap-Breton. Certains mémoires laissent même entendre qu'on aurait incité les Sauvages à piller quelques maisons, afin de terroriser les Acadiens, puis les forcer à émigrer⁽⁹⁾.

L'abbé Le Loutre, qui venait d'être nommé (20 mars 1754)

(8) Les historiens anglais ont accusé l'abbé Le Loutre d'avoir tramé cette malheureuse affaire. Pourtant, Franquet affirme que c'est M. de la Vallière qui incita les Sauvages à incendier les maisons. (*Le Jeune, Dictionnaire Général du Canada*, II, 183).

(9) Du Boscq de Beaumont, *Les Derniers Jours de l'Acadie*, p. 73. Poussés ou non à troubler la paix, les Sauvages réussirent à aggraver la situation pourtant déjà bien assez tendue où se trouvaient les Acadiens vis-à-vis des Anglais. Les Micmacs ont vraisemblablement donné l'origine à l'expression populaire *micmac*, synonyme de trouble.

grand-vicaire de l'évêque de Québec, dont l'Acadie religieuse dépendait, avertit les Acadiens des villages environnants qu'il ne pourrait empêcher les Sauvages de les égorger tous, s'ils ne passaient pas du côté de Beauséjour. Terrorisés, les paroissiens des Mines — c'est, croyons-nous, le Bassin-des-Mines qu'il faudrait dire, — se décidèrent à traverser à leur tour au fort Beauséjour, sur le territoire français. La déportation des Acadiens est donc principalement la conséquence d'épisodes où l'abbé Le Loutre, très puissant alors, fut le principal acteur.

Les Anglais, qui ne pouvaient pas envisager du même angle que nous les actions et le patriotisme éclairé de l'abbé Le Loutre, le considéraient comme un rebelle, un espion, enfin un être absolument dangereux.

L'abbé Le Loutre se réfugia, avec ses paroissiens, en dedans des murs du fort Beauséjour. Un misérable, Duchambon de Vergor, fils du vaincu de Louisbourg (1745) et créature de l'infâme Bigot, y commandait. Les Anglais, de plus en plus exaspérés, décidèrent d'assiéger la place.

Le lieutenant-colonel Robert Monckton, à la tête de deux mille soldats de troupes que Shirley et Lawrence avaient levés l'hiver précédent à Boston, opéra un débarquement à la baie Française (aujourd'hui baie de Fundy), près de Beaubassin, à quelques milles des forts Beauséjour et Gaspereau. Dès que sept bombes furent tombées dans le fort et que deux canons mangés de rouille eurent éclaté aux mains des artilleurs, Duchambon de Vergor, ayant été dérangé à son déjeuner, capitula le 16 juin 1755.

Qu'allaient devenir les sujets anglais (les Acadiens de la Nouvelle-Acadie) réfugiés dans l'enceinte du fort ennemi? Un triste sort, sinon la mort, les attendait. En tout cas, elle attendait l'abbé Le Loutre, dont la tête, déjà, était mise à prix. Le fameux missionnaire trouva plus prudent, comme le fit plus tard Papineau après avoir soulevé le peuple du Bas-Canada contre l'autorité administrative et la couronne, de

prendre la poudre d'escampette, comme les patriotes de Papineau iront à l'échafaud, en 1838.

Il mit son monde à l'oeuvre pour pratiquer un trou sous le mûr. Le trou de la délivrance n'était pas encore parachevé que les Anglais se montrèrent. Quelques Acadiens, très peu, les plus petits, eurent le temps de se sauver, l'abbé Le Loutre en tête. Il se déguisa adroitement en Sauvagesse et se rendit à Miramichi où il s'embarqua sur une barge pour Québec. De là, il voulut passer en France. Le navire marchand sur lequel il était monté fut capturé en mer par l'amiral Hawkes, le 15 septembre suivant. L'abbé Le Loutre fut conduit en Angleterre et de là dans l'île de Jersey, où il fut retenu prisonnier pendant huit ans au château d'Elizabeth (Montorgueil).

Pascal Poirier tenait ces détails de l'évasion de l'abbé Le Loutre de la bouche de son père, mort à quatre-vingt-sept ans, et dont le grand-père était prisonnier à Beauséjour. La chose lui fut aussi racontée à plusieurs reprises par d'autres vieillards qui, dans toute leur bonne foi, voulaient montrer comment un saint missionnaire avait failli être mis à mort, au temps du Grand Dérangement, par les Anglais, et comment son aïeul et ses compagnons emprisonnés l'avaient sauvé, un quart d'heure avant la reddition du fort Beauséjour.

Le lieutenant-colonel Robert Monckton, commandant des troupes anglaises, s'étant enquis des faits, exonéra les prisonniers acadiens, comme ayant été contraints, par la violence, de désertter leurs fermes. Le quatrième article de la capitulation se lit en effet comme suit: « Pour les Acadiens, comme ils ont été forcés de prendre les armes sur peine de vie, ils seront pardonnés pour le parti qu'ils viennent de prendre. » Ils livrèrent leurs armes à Monckton et réintégrèrent leurs terres⁽¹⁰⁾. Quelques fugitifs traversèrent à l'île Saint-Jean, d'autres cherchèrent un refuge momentané dans les forêts du nord, puis commencèrent un douloureux et long pèlerinage vers le

(10) Du Bosq de Beaumont, *Les Derniers Jours de l'Acadie*, pp. 141-145. On sait que les Anglais méconnaurent cyniquement cette clause de la capitulation.

Nouveau-Brunswick, la baie des Chaleurs et les rivages de la Gaspésie⁽¹¹⁾.

Quant à la crainte prétendue que les Acadiens redoutaient d'être appelés par les Anglais à prendre les armes contre les Sauvages amis, le sénateur Poirier estimait que c'était un mythe. Les Sauvages affâmes ne demandaient qu'à se rallier aux Anglais, qui les payaient de leurs travaux et qui leur fournissaient des vivres. Aucune pression religieuse ne fut exercée sur eux en aucun temps.

Les pauvres Acadiens auraient pu éviter leurs malheurs s'ils avaient eu plus d'instruction. A l'encontre des Canadiens français qui étaient un peuple composé de quatre ou cinq classes sociales formant, à divers degrés, un tout intellectuel, les Acadiens étaient uniquement cultivateurs et pêcheurs, ne formant par conséquent qu'une seule classe de paysans modestes et ne s'occupant de rien en dehors de leurs moissons et de leurs filets. Sans clergé, sans notaires, sans instituteurs, ils se laissaient conduire par les émissaires français qui les exploitèrent durant quarante ans, et qui leur firent commettre bévues sur bévues. S'ils n'eussent pas été tant conseillés, tant sollicités et tant ennuyés, les Acadiens n'auraient certainement pas entretenu des intelligences avec les Français du Cap-Breton et avec les Sauvages, et ils ne leur auraient pas procuré si souvent des refuges, des vivres et autres secours⁽¹²⁾.

Ce sont encore les émissaires qui avaient incité les habitants des Mines, en 1727, à refuser d'achever le chemin qui les relie à Port-Royal (Annapolis). Et que dire du commerce clandestin que les Acadiens ont pratiqué avec Louisbourg et ailleurs par la route de l'isthme de Chignectou et du détroit de Canso? Nos archives possèdent des listes de produits acadiens entrés en contrebande à Louisbourg. Ce commerce était considérable en dépit des ordonnances de Phillips, en 1731, d'Armstrong, en 1735, de Mascarène, en 1740-1742. Il se

(11) Antoine Bernard, *Histoire de l'Acadie*, p. 54; *Le Drame acadien depuis 1604*, p. 309.

(12) Placide Gaudet, *Le Grand Dérangement*, p. 11.

faisait sur de petits bateaux que les propriétaires acadiens pilotaient eux-mêmes.

Et comment appeler Du Vivier, en 1744, Marin, en 1745, de Ramezay, en 1746, et Coulon de Villiers, en 1747, qui firent tout ce qu'ils purent pour soulever les Acadiens qui, fidèles à leur promesse de fidélité, refusèrent de se ranger du côté des Français envahisseurs? Pesés dans la balance de l'Histoire, ces gens ressemblent fort aux agitateurs de 1775 qui, dans la province de Québec, furent simplement coffrés comme traîtres par Haldimand.

Le gouverneur Peregrine-Thomas Hopson écrivait certes avec raison, le 1er octobre 1753: « Depuis que je suis ici, les habitants français se sont conduits assez bien, mais les craintes que leur inspirent les Français et les Sauvages les empêchent de faire des démarches qui démontreraient leur attachement pour nous. »⁽¹³⁾

Le sénateur Poirier, quelques mois avant de mourir, me disait sur son lit de souffrance qu'il avait peut-être eu tort de présenter l'abbé Le Loutre sous sa véritable lumière. Le Loutre était sincère, sans doute, ajoutait-il, mais il ne faut pas qu'à cause de l'excès de cette sincérité les Acadiens souffrent dans leur réputation, devant l'Histoire. Il ne faut pas perdre de vue, pour la bonne compréhension des événements qui ont accompagné le Grand Dérangement, que tout ceci se passait à la veille de la guerre de Sept Ans, où la lutte suprême pour la possession du Canada, c'est-à-dire de presque toute l'Amérique septentrionale, s'engageait. L'Angleterre, le Maine, le Massachusetts se saignèrent à blanc pour triompher en Amérique. La guerre n'avait pas encore été officiellement déclarée; mais les hostilités avaient commencé de part et d'autre, entre les Français et les Anglais.

M. Poirier n'avait aucunement l'idée de représenter l'abbé Le Loutre comme un traître, un espion, un mauvais prêtre. Il lui était toutefois permis de penser que son zèle outré au service de la France fut préjudiciable aux Acadiens qui, qu'on le veuille ou non, étaient

(13) Placide Gaudet, *Le Grand Dérangement*, p. 26.

sujets britanniques. Il est certes étonnant que les Acadiens ne se soient pas plaints de cette sorte de tyrannie dans laquelle on veut absolument qu'ils aient été sous le régime anglais. C'est qu'ils n'avaient pas de raison de s'en plaindre. Encore une fois, déplorons l'absence de pièces ou mémoires écrits par eux. La vérité n'est peut-être pas encore dite.

Ce qu'il y a de certain c'est que nous pouvons regretter dans toute cette affaire des malheurs des Acadiens l'intervention des procureurs étrangers, je veux dire les Français, qui s'appliquèrent en dépit des traités, du droit des gens et du bon sens, à faire renoncer les Acadiens à leur allégeance à Sa Majesté britannique et qui réussirent à armer trois cents d'entre eux contre leur souverain et pour leur ancien maître⁽¹⁴⁾. Sans ces étrangers, le calme aurait incontestablement existé toujours au sein de cette paisible famille capable de vivre en paix aux côtés des Anglais, comme l'ont fait et prouvé leurs frères de la province de Québec.

Si la Providence l'eut voulu, tout le territoire canadien, depuis Louisbourg, au Cap-Breton, jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, tout le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan d'aujourd'hui, l'Ohio, la vallée du Mississipi, la Louisiane comprise, seraient français. Ce n'est ni la faute des habitants canadiens, ni celle des fermiers acadiens, s'il en est autrement.⁽¹⁵⁾



Gérard Malchelosse

(14) Placide Gaudet, *Le Grand Dérangement*, pp. 4, 14; Du Bosq de Beaumont, *Les Derniers Jours de l'Acadie*, p. 174.

(15) A vrai dire cet article date de 1930. Depuis, plusieurs écrivains ont publié des biographies de l'abbé Le Loutre, notamment Norman McL. Rogers, dans *Canadian Historical Review*, juin 1930, et surtout le R. P. Albert David, dans *Nova Francia*, 1931, et dans *la Revue de l'Université d'Ottawa*, 1932-1937, et le Dr J.-C. Webster, *The Career of the abbé Le Loutre in Nova Scotia*, Shédiac, 1933.